



Dossier d'inscription à un examen de secourisme

Nature de l'examen (entourez la mention utile)

CFAPSE	CFAPSR	BNSSA	BNMPS
		recyclage BNSSA	

Date de la session

NOM

Prénom

Sexe

 M F

NOM de jeune fille

Date de naissance

Lieu de naissance

(ville et numéro du département ou pays)

Adresse

Tél.

Mél.

Date :

Signature

Réservé à l'usage de l'association agréée de formation ou du service public habilité

Date

Cachet de l'organisme, nom et signature du
responsable

(candidature hors département 31, date et visa du
SIDPC du département de résidence)

Pour le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Certificat médical

Je,

sous-signé, Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

M., Mme, Mlle : (*nom et prénom*)

qui ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous:

A

cachet

le

signature

Acuité visuelle

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil, quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10)

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à 8/10

Cas particulier :

Dans le cas d'oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Pour le Certificat de Formation aux Premiers Secours

Autorisation parentale pour les mineurs

Nom et Prénom :

Certifie détenir l'autorité parentale à l'égard de :

(*nom et prénom*).....

et l'autorise à se présenter à la session d'examen du Certificat de Formation aux Premiers secours qui se déroule le :

Date :

Signature

Note particulière à l'attention des candidats au BNSSA

Le nombre, parfois élevé, de candidats à une session d'examen et la multiplicité des épreuves nécessitent une organisation rigoureuse, voir militaire. Il est donc demandé aux candidats de veiller particulièrement aux consignes qui sont données et de respecter scrupuleusement les horaires de convocation.

Les épreuves éliminatoires se déroulent en premier. Il est rappelé que le candidat qui échoue à l'une de ces épreuves ne peut continuer et qu'à ce titre ils doivent quitter le bord du bassin.

En revanche, concernant les épreuves notées, une note qui serait éliminatoire en fin de parcours n'oblige nullement le candidat à quitter l'examen, il peut donc subir les épreuves restantes.

Composition du dossier

Pour tous les examens

- une enveloppe, suffisamment affranchie au tarif lettre, libellé à l'adresse du candidat.

Remarque : l'utilisation du présent dossier dispense le candidat d'établir une demande manuscrite de candidature.

CFAPSE

- copie de l'AFPS, accompagnée de l'attestation de formation continue en cas de besoin
- pour les mineurs, faire remplir l'autorisation parentale (*page 2*)

CFAPSR

- copie du CFAPSE, accompagné de l'attestation de formation continue en cas de besoin

BNSSA

- copie des diplômes AFPS et AFCPSAM, **ou** CFAPSE, accompagné(s) des attestations de formation continue en cas de besoin
- faire remplir le certificat médical (*page 2*), **le certificat doit être daté de moins de 3 (trois) mois à la date de dépôt du dossier**
- pour les candidats isolés (voir la définition de la circulaire 82-88 modifiée) : une lettre justifiant la demande d'inscription dans un autre département que celui de résidence

recyclage BNSSA

- copie du BNSSA
- faire remplir le certificat médical (*page 2*), **le certificat doit être daté de moins de 3 (trois) mois à la date de dépôt du dossier**

BNMPS

- copie de l'un des diplômes ouvrant droit à l'accès à la qualification de moniteur, accompagné de l'attestation de formation continue en cas de besoin

Notes importantes:

Où déposer son dossier

Les inscriptions ne peuvent être transmises à la préfecture directement, remettez votre dossier à votre organisme de formation. Pour les candidats au BNSSA, ou à son recyclage, qui résident hors du département de la Haute-Garonne c'est le SIDPC du département de résidence qui transmet le dossier après y avoir apposé son visa (*circulaire n° 82-88 du 11 juin 1982 modifiée*).

Date de réception

Seule la date de réception au SIRACEDPC de la Préfecture de Haute-Garonne est prise en compte pour le calcul des délais. Tout dossier reçu hors délais est retourné directement au candidat.

Dossier incomplet

Tout dossier incomplet est retourné directement au candidat. La date de réception en préfecture, si elle est renseignée, sera biffée. Lors du retour une nouvelle date sera portée sur le dossier, c'est celle-ci qui sera prise en considération.

Envoi des diplômes

Le diplôme est envoyé à l'organisme de formation présentant le candidat, à charge pour celui-ci de le lui transmettre.